



TIR A L'ARC

REGLEMENT GENERAL CFA Tir à l'Arc 2020/2024

Le classement annuel dans les catégories est établi par les commissions départementales de tir à l'arc et transmis à la CFA.

Les archers sont classés d'après les résultats homologués à l'issue de la fin de saison.

Le classement sera diffusé aux clubs par l'intermédiaire des responsables régionaux.

L'âge effectif est pris en compte à la date de début de saison soit au 1/09 de l'année sportive concernée.

Les tirs s'effectuent en respect des règles indiquées sur le tableau des classifications

Un archer évoluant en junior passe automatiquement l'année suivante en C2.

Un archer OBLIGÉ par son handicap physique, est autorisé à tirer en arc classique avec décocheur avec les valides dans sa catégorie.

Le tir en Arc à Poulies n'est pas autorisé aux Poussins, Benjamin et Minimes.

Un archer peut, dans la même saison, tirer dans 2 catégories d'arc différentes mais pas dans le même tour de la même épreuve.

Un archer évoluant en C1 passera automatiquement l'année suivante en C2.

Classement des archers suite à participation aux championnats fédéraux FSGT inscrits au calendrier fédéral 18 m ou 25 m de la saison en cours :

Le C2 réalisant + de 420 pts passe la saison suivante en C3 et ne rechute plus.

Le C3 réalisant 460 pts et +, passe en C4 mais peut rechuter en C3 s'il n'atteint pas son score la nouvelle saison.

Si plusieurs participations aux championnats fédéraux, seul le meilleur résultat est retenu. (Pas de moyenne) !!!

Pour le maintien il faut réaliser au moins 1 fois le minimum de la catégorie dans la saison.

Un surclassement d'archer est exceptionnellement possible (archer provenant d'une autre fédération ayant pratiqué plus d'un an) après accord de la Commission Départementale ou Régionale FSGT Tir à l'Arc, l'archer et le club concerné.

Les titres de Champions de France FSGT de Tir à l'Arc ainsi qu'un classement fédéral seront établis annuellement d'après la remontée des résultats de la journée décentralisée, qui est, de ce fait, notre finale nationale de Tir à l'Arc FSGT.

Le titre de Champion de France FSGT ne sera décerné que s'il y a au moins 3 compétiteurs dans la catégorie concernée.

Tout résultat ne pourra être validé que si le règlement complet des inscriptions est effectué.

Le championnat se déroulera sous la responsabilité des commissions de Tir à l'Arc des comités départementaux ou régionaux FSGT dans le respect des règlements et classements fédéraux de tir à l'arc décidés et mis en place par la CFA, et ceci dans les **périodes et délais impartis, validés pour les 4 saisons à venir** soit dès la saison 2020-2021 :

18 m journée de la finale Nationale **disputée au plus tard au 31 janvier = résultats transmis avant le 9 février**

25 m journée finale Nationale **disputée au plus tard au 30 avril = résultats transmis avant le 7 mai**

Passés ces délais, les résultats ne pourront plus être homologués.

Les titres de Champions de France FSGT de Tir à l'Arc seront décernés par la CFA, par catégorie.

Les titres de Champions Départementaux et Régionaux seront décernés par les comités respectifs qui en transmettront l'information à la CFA.

Ce tableau de règlement des classifications annule et remplace les tableaux établis précédemment.

La CFA se réserve le droit de changement, d'adaptation et d'évolution des règlements Fédéraux de Tir à l'Arc.

Tout litige ou contestation devra être déposé, au plus tôt, auprès de la CFA qui traitera souverainement les problèmes liés à l'activité de tir à l'arc FSGT.

Pour la C.F.A. Tir à l'Arc FSGT réunie à FACHES THUMESNIL
30/12/2022

Didier BOUCHEZ Président

CLASSIFICATION 2020-2024 CHAMPIONNATS FEDERAUX FSGT

ARCS CLASSIQUES et Arcs Sans viseur	CATEGORIES Date de naissance au 1er septembre	TIR "18m"	Blason	TIR "25m"	Blason
POUSSIN	- 10 ans	2 X 10 à 10 m*	80 hauteur 1,00 m	12 m	80 hauteur 1,10 m
BENJAMIN	de 10 à -12 ans	2 X 10 à 10 m	80 hauteur 1,30 m	15 m	80 hauteur 1,30 m
MINIME	de 12 à -14 ans	2 X 10 à 15 m	80	18 m	80
CADET	de 14 à -16 ans	2 X 10 à 18 m	80	18 m	60
JUNIOR	de 16 à -18 ans	2 X 10 à 18 m	60	25 m	80
C1 ADULTE	1ère année de tir avec ou sans viseur	2 X 10 à 18 m	80	18 m	60
C2	Adulte à partir de la 2ème année	2 X 10 à 18 m	60	25 m	80
C3	de 420 à 459 pts	2 X 10 à 18 m	40	25 m	60
C4	460 et plus	2 X 10 à 18 m	Trispot 40 sans petit 10	25 m	Trispot 60 sans petit 10
C8	Arcs Sans Viseur Hors Poulies	2 X 10 à 18 m	60	25 m	80
ARCS à POULIES		TIR "18 m"	Blason	Tir "25m"	Blason
C6	Compound Adulte	2 X 10 à 18 m	Trispot 40 avec petit 10	25 m	Trispot 60 avec petit 10
C7 CADET	Compound	2 X 10 à 18 m	Trispot 40 sans petit 10	25 m	Trispot 60 sans petit 10
C7JUNIOR	Compound	2 X 10 à 18 m	Trispot 40 avec petit 10	25 m	Trispot 60 avec petit 10
SPORT ADAPTE		TIR "18 m"	Blason	Tir "25m"	Blason
CH1	Sport adapté = archer autonome	2 X 10 à 18 m	80	18 m	60
CH2	Sport adapté = Handicap de non autonomie non capable d'exercer une activité	2 X 10 à 15 m	80	18 m	80
CH3	Sport adapté = Handicap de non autonomie	2 X 10 à 10 m	80	15 m	80
+ 65 ans VETERAN	Adulte Arc classique	2 X 10 à 18 m*	60	25 m	80
+ 65 ans VETERAN	Compound Adulte	2 X 10 à 18 m*	Trispot 40 sans petit 10	25 m	Trispot 60 sans petit 10

UN ARCHER 65 ANS et +, DEBUTANT LA SAISON EN VETERAN, DEVRA POURSUIVRE EN VETERAN POUR TOUTE LA SAISON

LE TITRE DE CHAMPION FEDERAL NE SERA DECERNE QUE SI ILYA AU MOINS TROIS COMPETITEURS DANS LA CATEGORIE D'INSCRIPTION

MAJ 15/08/2020

** la meilleure des deux séries sera prise en compte*